

POLITIQUE D'ENTREPRISE

ECOMETAL SA travaille dans le domaine de la récupération et traitement des déchets de production contenant des métaux précieux.

La politique de gestion est basée sur la recherche de satisfaction des clients et sur l'amélioration continue de sa propre organisation afin de répondre avec efficacité aux différents changements du marché.

Cette politique met en évidence l'engagement de la Direction à instaurer un climat de travail où les collaborateurs sont complètement engagés et conscients de leur rôle pour poursuivre les objectifs prévus.

La POLITIQUE D'ENTREPRISE a été formulée tenant compte des exigences de gestion contenues dans certaines normes internationales, en particulier :

- les exigences d'un Système de Gestion pour la Qualité UNI EN ISO 9001;
- les exigences d'un Système de Gestion environnementale UNI EN ISO 14001;
- les exigences d'un Système de Gestion pour la Santé et Sécurité sur le lieu de travail BS-OHSAS 18001;
- les exigences d'un Système de Gestion pour la Responsabilité sociale SA8000;
- les exigences du Standard Responsible Jewellery Council COP 2013;

Par conséquent le système de gestion adopté par ECOMETAL SA veut assurer :

- que les services fournis soient en mesure de satisfaire les prescriptions obligatoires et les exigences contractuelles du client;
- que les risques sur le lieu de travail soient identifiés et évalués et que toutes les actions nécessaires soient entreprises afin de prévenir et/ou limiter les accidents;
- que tous les facteurs qui peuvent avoir des impacts environnementaux soient identifiés et soient systématiquement surveillés afin de limiter les conséquences.

La politique relative à la qualité des services se fixe les objectifs suivants :

- renforcer la satisfaction des clients avec des services conformes aux exigences demandées
- sensibiliser toute l'entreprise à l'importance de respecter les attentes des clients
- augmenter la compétitivité de l'entreprise en limitant les coûts d'exercice et en améliorant l'efficacité de l'organisation
- encourager les fournisseurs à partager les mêmes critères de gestion

Pour atteindre ces objectifs la Direction s'engage à :

- Définir et mettre à jour les processus en fonction des évolutions organisationnelles, techniques, technologiques et réglementaires ;
- Planifier, réaliser et contrôler que les services soient fournis dans les délais demandés ;
- Organiser les cycles de formation du personnel pour améliorer les compétences ;
- Réexaminer périodiquement la politique et les objectifs prévus afin d'identifier et mettre en œuvre des actions d'amélioration.

La politique relative à la protection de l'environnement se fixe les objectifs suivants :

- s'engager à respecter les prescriptions légales et les autres prescriptions en matière d'environnement ;
- surveiller les effets des processus sur l'environnement par des analyses systématiques des impacts environnementaux ;
- sensibiliser toute l'entreprise au sens de responsabilité vers la préservation de l'environnement ;
- fournir pleine collaboration aux organismes compétents en assurant une correcte et complète transparence des informations;

Pour atteindre ces objectifs la Direction s'engage à :

- réexaminer périodiquement l'application des prescriptions légales et des autres prescriptions souscrites par l'entreprise ;
- améliorer la gestion des déchets en favorisant la récupération et/ou le recyclage ;
- utiliser efficacement les ressources naturelles nécessaires aux processus productifs;
- encourager l'information et la formation du personnel afin de l'intégrer dans la prévention et préservation de l'environnement.

La politique relative à la protection de la santé et sécurité sur le lieu de travail se fixe les objectifs suivants:

- application rapide et systématique des lois et réglementations en prenant toutes les mesures de préventions nécessaires à la protection de la santé et sécurité des collaborateurs ;
- favoriser la consultation et la participation des collaborateurs dans l'évaluation des risques et de mesures préventives ;
- fournir pleine coopération aux organismes compétents en assurant une correcte et complète information
- définir et tenir à jour les procédures et les instructions qui déterminent les activités et les contrôles à effectuer pour avoir sous contrôle la sécurité des collaborateurs.

Pour atteindre ces objectifs la Direction s'engage à :

- identifier les dangers, les risques et évaluer les mesures appropriées pour limiter les incendies ;
- définir les rôles, responsabilités et autorités du personnel impliqué dans la gestion de la sécurité
- assurer l'information et la formation des collaborateurs sur la sécurité
- vérifier périodiquement l'application des mesures appropriées pour assurer la sécurité sur le lieu de travail

ECOMETAL sa, consciente de la responsabilité à laquelle les entreprises doivent répondre pour une croissance durable et soutenable, s'engage à promouvoir l'éthique, le respect des droits humains et les pratiques sociales dans le respect du Standard Responsible Jewellery Council COP 2013.

En particulier la direction s'engage à:

▪ Responsible supply chain

- ✓ Exercer ses activités dans le plus grand respect des normes éthiques afin d'assurer l'intégrité, la transparence et le respect des législations en vigueur;
- ✓ Ne tolérer aucune sorte de corruption et de blanchiment d'argent dans le respect de toutes les normes nationales et internationales ;
- ✓ Prévenir toute forme d'abus aux fins de blanchiment d'argent et financement du terrorisme ;
- ✓ Vérifier chaque contrepartie et garantir la légitimité de l'origine des métaux précieux à récupérer ;
- ✓ Arrêter toute transaction commerciale jugée suspecte et effectuer rapidement les relatives notifications aux autorités compétentes ;
- ✓ Ne pas s'engager dans toute relation d'affaires avec des organisations dont les bénéficiaires ne sont pas identifiables ;
- ✓ Divulguer entièrement et de manière détaillée les caractéristiques des services.

▪ Droits humains

- ✓ soutenir la Déclaration universelle des droits de l'homme consacrée par les Nations Unies ;
- ✓ ne pas recourir au travail infantile et à toute forme de travail forcé ;
- ✓ n'utiliser aucune forme de discrimination ni appliquer de traitement dégradant, d'harcèlement, d'abus, de coercition ou intimidation de toute forme ;
- ✓ ne tolérer aucun genre d'abus à l'égard des employés et des personnes qui travaillent pour le compte de l'entreprise et, si c'est le cas, dénoncer tout événement ;
- ✓ promouvoir l'importance de la communication transparente à tous les niveaux de l'entreprise en incitant l'éventuelle dénonciation de conduites inappropriées provoquées par des collaborateurs ;
- ✓ Se conformer à la législation en vigueur qui concerne le travail.

▪ Système de gestion

- ✓ Appliquer la loi en vigueur de manière stricte et sévère;
- ✓ Appliquer la politique de l'entreprise dans le respect du Code of Practices 2013 et la rendre disponible au public ;
- ✓ Évaluer les risques liés à l'éthique, aux droits humains et promouvoir les rapports basés sur le respect des principes éthiques.

Pendant la période de certification du RJC Code of Practices, aucune non-conformité au code de procédure ni aucune transaction à risque dans la Supply Chain selon la « OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Cahra » ont été constatées.

La politique d'entreprise est communiquée à tous les employés, clients, fournisseurs, consultants et entrepreneurs et est accessible à toute personne qui en fait demande.

Numa Rusconi - Direttore

